

DÉCISIONS

DÉCISION EULEX KOSOVO/3/2012 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 4 décembre 2012

**portant nomination du chef de la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo,
EULEX KOSOVO**

(2012/751/PESC)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu l'action commune 2008/124/PESC du Conseil du 4 février 2008 relative à la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO ⁽¹⁾, et notamment son article 12, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 4 février 2008, le Conseil a adopté l'action commune 2008/124/PESC relative à la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO.
- (2) Le 5 juin 2012, le Conseil a adopté la décision 2012/291/PESC ⁽²⁾ modifiant l'action commune 2008/124/PESC et prorogeant la mission EULEX KOSOVO jusqu'au 14 juin 2014.
- (3) En vertu de l'article 12, paragraphe 2, de l'action commune 2008/124/PESC, le Comité politique et de sécurité est autorisé, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission EULEX KOSOVO, et notamment les décisions portant nomination du chef de mission.

- (4) Le 20 novembre 2012, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer l'ambassadeur Bernd BORCHARDT chef de la mission EULEX KOSOVO à dater du 1^{er} février 2013,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

S.E. l'ambassadeur Bernd BORCHARDT est nommé chef de la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO, avec effet au 1^{er} février 2013.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable jusqu'au 14 juin 2014.

Fait à Bruxelles, le 4 décembre 2012.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

O. SKOOG

⁽¹⁾ JO L 42 du 16.2.2008, p. 92.

⁽²⁾ JO L 146 du 6.6.2012, p. 46.